L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 SEPTEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 29 SEPTEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRESIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

ENT ES AL'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Escoffier, au No 142 1/2 rue du Canal, chaises et berceuses.

Une réduction nécessaire de tarif.

Nous voyons par les journaux de Dallas, qui est un point central de réception de coton dans la partie nord du Texas, que les négociants de cette ville ne pensent pas plus à envoyer leur produit à la Nlle-Orléans que si le chemin de l'Ouest, mettant en communication non interrompue le Mississippi et Houston, n'existait pas. On s'est occupé cependant tout d'abord de cette voie ferrée comme moyen de transport économique, mais aussitôt que le tarif adopté par les compagnies a été mis sous les yeux des expéditeurs de Dallas, ils ont renoncé à l'utilisation de cette voie, qu'ils regardent aujourd'hui comme étant tout-à-fait en dehors du cercle de leurs opérations.

Il s'en suit que les expéditeurs de Dallas continuent à s'attacher à d'autres perspectives qui les écartent de nous loin de les rapprocher. Il est vrai que nous n'avons jamais trop compté sur les envois de coton du nord du Texas par la voie de Houston, Beaumont et Vermillion, mais si cet agrandissement de commerce dépend entièrement des conditions d'un tarif, notre situation devient très précaire, attendu que nous ignorons quel sera le tarif de la compagnie à laquelle M. Wheelock a cédé le droit de passage de Marshall à la Nlle-Orléans. Cette voie-là serait celle dont le commerce devrait profiter le plus pour faire arriver le coton du lieu de production au port de sortie le plus voisin possible, mais si le même esprit d'exploitation gouverne et domine les pratiques de la compagnie, nous ne recevrons pas plus de coton de ce côté-ci que de l'autre, et nos rêves d'agrandissement commercial n'aboutiront à aucune réalité.

Cela nous apprendra à faire dorénavant des conditions supplémentaires aux compagnies industrielles qui propose ront de construire des chemins de fer à leurs frais, pourvu que le droit de passage gratuit leur soit accordé. Ces sortes de contrats seraient infiniment moins avantageux qu'ils ne paraîtraient devoir l'être tout d'abord, si les compagnies avaient le droit de les exploiter à leur façon et d'établir des tarifs pour leur unique bénéfice. Il est réellement facheux que les corporations intéressées à la multiplication des voies ferrées n'aient pas pensé plus tôt à la réserve dont nous parlons, réserve qui est tout entière dans l'intérêt public. Si ces corporations font des aliénations de terrains, c'est sans doute dans l'espoir d'en retirer quelque avantage. Or, le seul qu'elles en puissent retirer est le transport à bon marché des personnes, des denrées et des marchandises. Si cet avantage leur fait défaut, nous ne voyons pas en quoi la multiplication des chemins de fer peut leur être utile. Il est vrai qu'il faut bien toujours que les denrées parviennent à un marché pour être vendues, mais si les frais de transport sont exorbitants, le revenu du producteur est réduit à zéro et nous ne voyons pas que ce soit là un moyen d'encourager l'immigration et l'agriculture.

Nous sommes d'autant plus surpris de l'exagération du tarif en vigueur sur le chemin de fer de la Nlle-Orléans à Houston que la construction de ce chemin a coûté peu d'argent. Il traverse un pays tout plat ; il n'y a point eu de tranchée à faire ; il y a eu à peine quelques cuvées à combler et quelques ponts à construire sur de faibles cours d'eau le long desquels tous les matériaux s'offraient en extrême abondance. Aussi, les rails ont-ils été posés avec une rapidité et une facilité très grandes et sur une seule voie. On ne comprend donc pas la nécessité d'un tarif élevé pour indemniser les compagnies des frais qu'elles ont été obligées de faire dans l'exécution de leur œuvre.

Si le tarif adopté dans l'exploitation de cette voie ferrée reste ce qu'il est aujourd'hui, c'est en vain que nos négociants tâcheraient de nouer quelques relations avec ceux de Houston ou d'autres points commerciaux du Texas; c'est en vain que nos journaux s'efforceraient d'aider au développement de ces relations en faisant valoir l'avantage d'un port comme celui de la Nouvelle-Orléans et une facilité de sortie comme celle de la Passe du Sud; c'est en vain que nous offririons aux représentants du haut commerce texien des excursions de plaisir, de courtoisie ou d'amitié dans la capitale du Sud; c'est en vain que nous les inviterions à venir voir ce que nous avons fait de beau sur le lac Pontchartrain, à entendre les beaux concerts que nous y avons organisés ou à contempler des feux d'artifices comme on n'en a encore jamais vus dans cette partie du monde, tout cela sera inutile. Les Texiens viendront assurément et nous donneront force pulgnées de mains avec beaucoup de remerciements pour nos politesses, mais tout cela se bornera, comme dit M. Pipelet, à un commerce d'amitié tout à fait distinct d'un commerce d'intérêts et d'affaires, et la Nouvelle-Orléans n'y gagnera rien.

D'autre part, cependant, nous ne voyons guère ce que les deux compagnies qui ont construit la voie ferrée qui relie la Louisiane au Texas pourront réaliser de bénéfice avec un tarif aussi élevé. Il a été prouvé par une expérience acquise partout où des voies ferrées ont été substituées aux voies de terre ou de pavage que le bon marché du transport a été le vrai moyen de rendre les voies ferrées profitables. Ici, l'intérêt des compagnies s'est toujours montré d'accord avec l'intérêt des populations dont elles font le roulage. Avec un transport à bon marché, les relations se multiplient insensiblement; elles s'étendent; elles s'établissent, les unes apprenant les autres, et se liant de manière à devenir inséparables. Cette raison est capitale; elle devrait être la raison déterminante des compagnies dans l'exploitation des chemins de fer aux Etats-Unis, où pour la plupart des cas l'ouverture des lignes rencontre plus de forêts et de déserts que de villes populeuses et opulentes.

Nous considérons que tous chemins de fer dans les Etats-Unis, à quelques rares exceptions près, sont plutôt des entreprises d'avenir que des entreprises de revenu actuel et immédiat. En Europe, ce sont les voyageurs qui sont la meilleure source de revenu des compagnies, parce que la population y est partout assez forte pour fournir bel chemins de fer le fret qu'ils préfèrent et le meilleur de tous à raison du mouvement qui lui est propre et qui ne requiert aucune assistance de placement ou de classification. En Amérique, pays nouveau, ce sont les marchandises, les denrées et toute espèce de produits ruraux ou manufacturés qui forment la base et la première source des revenus des compagnies. Le taux du transport doit donc être calculé de manière à favoriser les habitants des campagnes, car c'est par eux que le fret s'augmentera, et c'est en raison de la facilité d'exportation des produits qu'il pourront attirer à eux les émigrants. Une route quelconque augmente la valeur des terres et si c'est une route de fer, à défaut d'une voie fluviale, l'avantage n'en est que plus grand, mais à la condition que le tarif soit modéré et encourageant.

Il n'y a pas une seule compagnie américaine qui ignore ces choses. Elles sont l'A B C de l'histoire des chemins de fer en ce pays. Tout le monde est surpris en conséquence que l'administration du chemin de fer qui relie la Louisiane au Texas ne s'y conforme pas. Il faut donc qu'il y ait encore là un intérêt particulier, un intérêt d'exception qui s'y oppose et qui se trouve en contradiction avec tous les usages de règle en pareils cas. Si cela est, l'amélioration commerciale que nous avions espérée ne se réalisera qu'en très faible partie ou ne se réalisera pas du tout, et tout le bruit qui s'est fait sur l'achèvement de cette grande ligne n'aura servi qu'à favoriser un intérêt hors de calcul et dont nous n'avions pas même soupçonné l'existence.

Détournement.

L'affaire Gauthreaux occasionnera à la ville une perte considérable et qu'on n'estime pas à moins de cent mille piastres. Ce qu'il y a de plus déplorable en cela, c'est que la perte aura été la conséquence de ce sans-souci administratif qui est un des traits les plus saillants du caractère de nos officiers publics. Chacun d'eux s'acquitte de son devoir non quand il le faut absolument, mais quand cela lui convient, dût la chose publique souffrir beaucoup du retard et même en périr.

Si les membres du conseil de ville ne se fussent pas bornés à demander à M. Gauthreaux de vouloir bien rendre ses comptes et qu'au lieu de lui adresser cette demande sans cesse, ils eussent intenté sans délai contre lui un procès justifié par son refus de donner satisfaction, on eut sauvé une grande partie de la somme tout en rendant service à M. Gauthreaux lui-même, car se voyant poursuivi en justice, il se fut probablement décidé à régler, ce qui l'eût forcé de renoncer à des projets aventureux où se serait engloutie, dit-on, la majeure partie de sa fortune.

Il est vrai que M. Gauthreaux a fourni caution et que ses répondants ne seront déchargés que lorsque les autorités de ville se déclareront satisfaites. Mais on peut être sûr que les cautions de M. Gauthreaux sont insaisissables et que ce n'est pas de ce côté que les pertes de la ville pourront être couvertes. Tout le monde sait qu'ici les cautions se prêtent et ne se donnent pas, et qu'on ne les trouve jamais quand on en a besoin. C'est purement une affaire de duperie pour ceux qui, en dépit de l'expérience de tous les jours, s'obstinent à prendre au sérieux ces sortes de garanties.

Il en sera ainsi dans l'affaire de M. Gauthreaux, ex-shérif. Ses cautions et rien sont pour nous la même chose, et comme on le dit attaqué d'une maladie arrivée à sa dernière période, et dont ceux qui en sont attaqués reviennent rarement, nous sommes d'avis qu'il faut laisser M. Gauthreaux mourir tranquille sans lui donner des inquiétudes qui seraient stériles pour la ville et inutiles pour lui, car ces inquiétudes ne l'enrichiraient pas et le sauveraient encore moins. Si on avait à poursuivre quelqu'un, ce serait plutôt l'administrateur des finances et l'administrateur des comptes publics qui n'ont pensé à user de rigueur envers l'ex-shérif que lorsque ses moyens de restitution n'existaient plus.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui, en matinée, le "Petit Duc", et ce soir les "Cloches de Corneville", de l'inquiette. Cet opéra a été déjà rendu une fois d'une manière distinguée par cette troupe juvénile, où la voix des chanteurs, tant garçons que filles, ne fait jamais défaut. Les organisateurs de cette troupe ont un excellent système de recrutement. Quand ils trouvent une bonne voix, ils s'empressent de l'engager pour la substituer à une voix plus faible. De cette manière la troupe est plus forte tous les jours. Elle se compose maintenant de 40 petits artistes avec une plus grande portion de filles. Les traitements ont été payés en outre aux parents qui leur abandonnent quelque argent de poche. Sur le tout, la troupe est bien réglée, bien disciplinée, et jamais aucune difficulté ne surviennent dans l'exécution du répertoire. Une troupe pareille mérite d'être vue et même d'être étudiée, surtout par les artistes d'un âge fait, car ils y voient des exemples de soumission et d'égalité très bons à suivre.

Fort Espagnol.—Il y avait hier soir une foule énorme au concert du Fort Espagnol où l'on se porte avec d'autant plus d'empressement que la saison des plaisirs s'avance et que dans peu de jours celle des affaires aura commencé. Alors on jouit de son reste, et comme la température était magnifique dans la soirée d'hier chacun s'en voulait en profiter pour aller entendre le fameux cornet à piston qui y fait en ce moment les délices des promeneurs et des amateurs de musique. La vérité est qu'on irait bien loin pour entendre un musicien dont la force d'exécution est réellement extraordinaire. Le cornet à piston est un instrument merveilleux mais difficile. Beaucoup sont appelés à en jouer mais il y a bien peu de gens qui parviennent à en jouer d'une manière convenable. Or, M. Gewert fait plus que cela ; il en joue d'une manière supérieure et l'on passerait volontiers des journées entières à l'entendre, s'il voulait bien sacrifier son repos au plaisir de ce ses admirateurs. Mais la musique n'est pas le seul attrait de ce lieu enchanteur. La vue du Lac qu'il domine est d'une beauté ravissante et la douceur de température dont on jouit en ce moment y redouble le plaisir de la promenade. Nous devons prévenir les amateurs de musique qu'il n'y aura plus que deux concerts avant la clôture définitive, un concert jendi soir 30 septembre, et le dernier samedi 2 octobre. Nous les prévenons encore que le prix de la course, aller et retour n'a pas changé. Il reste fixé à 20 cents, et nous ajoutons que cette promenade présente tant d'attraits qu'après l'avoir faite personne n'a jamais regretté la très légère dépense qu'elle a occasionnée.

Chaussures.—M. John Hansen, propriétaire d'une des plus anciennes fabriques de chaussures de cette ville, 33 et 35, rue du Canal, invite ses nom breux clients et le public en général, à venir examiner le grand assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, qu'il a en magasin et qu'il vend à des prix défiant toute concurrence. M. Hansen a toujours dans ses ateliers un fort personnel d'employés habiles, et il fait sur commande, dans le plus bref délai possible, toute sorte de chaussures qui comme élégance et comme solidité ne laissent rien à désirer.

P. Werlein.—Si vous voulez un piano, un orgue ou un instrument de musique quelconque, allez au vaste magasin de M. Philippe Werlein, 135 rue du Canal; vous y trouverez d'excellents instruments à des prix d'une modicité exceptionnelle.

Demain, jeudi, à la salle du club de l'Opéra français, coin Bourbon et Toulouse, MM. Spear & Escoffier vendront les meubles et installations provenant de la liquidation du club dramatique louisianais.

Voir l'annonce pour le changement des heures de départ du West End qui prend effet à partir d'aujourd'hui.

Coalition de la presse contre Gambetta.

Le premier article que nous reproduisons est du *Petit Parisien*; il est d'autant plus important qu'il a été, sinon rédigé, du moins inspiré par M. Laisant, ancien officier du génie, député républicain de Nantes.

La *République française* ayant démenti la nouvelle de la communication à M. Gambetta des états de mobilisation en cas de guerre, le *Petit Parisien* n'insiste pas sur ce point, mais déplaçant le terrain de la discussion, il se livre à une attaque à fond contre le journal de M. Gambetta :

Les gros mots ne sont pas de bonnes raisons. La *République française* a tort de les employer en une question aussi grave, et d'écrire ses articles en frappant le poing avec fureur sur la table de rédaction.

Elle voudrait essayer de se ménager un triomphe en démentant une information sur laquelle nous avions fait nos réserves. Ce triomphe, nous le lui laissons. Il n'est pas prouvé que M. Gambetta se soit fait communiquer les états de mobilisation en cas de guerre, cela est entendu. La chose en soi n'avait rien d'invraisemblable, pour qui sait combien le président de la chambre tient à exercer son action personnelle sur toutes les branches de notre administration, civile ou militaire.

Il ne reste de ceci qu'un point à retenir : c'est que, lorsqu'on occupe une telle situation, lorsqu'on est en possession d'une telle influence, on ferait sagement de surveiller peut-être un peu plus les indiscrétions.

Le *Petit Parisien* aborde ensuite le point principal du débat et formule nettement ses questions :

Ce n'est pas de tout ceci qu'il s'agit maintenant, dit le *Petit Parisien*, mais des renseignements nouveaux que nous avons publiés dans notre numéro du 9 septembre, et auxquels la *République française* "ne comprend pas un mot."—C'est que la colère sans doute lui fait perdre son intelligence habituelle.

Il s'agit uniquement de l'affaire Wachter.

Rappelons d'abord, pour être complet, les points qui ont été déjà signalés :

Est-il vrai, oui ou non, que M. Wachter ait été accusé "d'avoir tiré profit de tous les renseignements militaires qu'il avait pu se procurer, en les livrant à l'étranger?" (Voir sa lettre du 31 août, adressée au *Gaulois*.)

Est-il vrai, oui ou non, qu'il ait eu connaissance de ces accusations par une lettre d'un officier général? (Voir même document.)

Arrivons maintenant à nos informations personnelles.

Est-il vrai, oui ou non, que cette lettre datée du 30 août, émane du général de Galiffet.

Est-il vrai, oui ou non, que le général de Galiffet, dans la dite lettre, s'exprime textuellement comme il suit : "On vous accuse d'avoir tiré profit de tous les renseignements que vous avez pu vous procurer pour les livrer à l'étranger."

Est-il vrai, oui ou non, que le général de Galiffet ajoute, dans cette lettre, qu'il s'abstiendra, par ordre du ministre, de tout rapport avec M. Wachter, tant que son chef hiérarchique ne lui aura pas donné à cet égard de nouvelles instructions?

Est-il vrai, oui ou non, que le 31 août, M. Wachter a écrit à la fois, et à M. Gambetta et au ministre de la guerre, pour demander énergiquement des explications et une enquête?

Est-il vrai, enfin, que M. Watcher ait été, depuis deux ans, honoré de la confiance et de l'estime de M. Gambetta; que celui-ci en ait fait le directeur de son journal l'*Armée française*, son collaborateur et son confident militaire, accrédité par lui auprès du ministre de la guerre et des officiers généraux.

Nous mettons la *République française* au défi de démentir aucune des assertions qui précèdent.

Dans l'*Intransigeant*, M. Henri Rochefort dit qu'à propos de l'affaire des états de mobilisation, on pourrait faire un drame sérieux intitulé : *Le Tombe du dévouement* :

M. le lieutenant-colonel Jung, attaché au cabinet du ministre de la guerre, est accusé d'avoir dérobé, sans aucun doute pour les livrer à l'ennemi, des pièces de la plus haute importance, ne contenant rien moins que le secret de nos opérations militaires. Il y va purement et simplement de la peine de mort, appliquée à la haute trahison. M. Jung se sait innocent, au lieu de crier par-dessus les toits et les tuyaux de cheminées :

"Je n'ai trahi personne. Il y a peut-être un coupable, mais à coup sûr ce n'est pas moi!"

Il se tait, laissant planer sur son honneur de soldat et de Français les soupçons les plus injurieux, et il se contente d'envoyer à ses accusateurs une paire de témoins, ce qui ne prouve rien, pas même que deux et deux font quatre.

Quelle passion furibonde a pu pousser M. Jung, qui est un galant homme, à un pareil sacrifice? En l'honneur de qui a-t-il ainsi immolé, sans murmure, une chose infiniment plus précieuse que la vie? Nous aurions dû le deviner dès le premier jour : en l'honneur de M. Gambetta. Lui seul peut inspirer de pareils héroïsmes. Tels les soldats de Napoléon, blessés à mort par la faute de ce conquérant, exhalaient leur dernier souffle dans le cri suprême de "Vive l'empereur!"

Le *Petit Parisien* nous a appris qu'en effet le criminel, c'est le président de la chambre; c'est M. Jung, en allant porter les papiers d'État, du ministère de la guerre au Palais-Bourbon, à tout bonnement obéi aux ordres du général Farre, son chef hiérarchique, lequel, de son côté, a obéi à son chef à lui, qui est M. Gambetta, quoique celui-ci n'ait ni grade dans l'armée, ni chapeau à plumes, ni graines d'épinards, ni aucune de ces blessures mystérieuses, qui ont fait appeler Mac-Mahon le Bayard des temps modernes.

Nous avons même quelque raison de supposer que le Bayard des temps anciens aurait eu, à exploiter l'abnégation du colonel Jung, un peu plus de scrupule que n'en a montré M. Gambetta. Le chef des gauches, qui possède un journal, avait pour devoir de déclarer, dès la première attaque, que toute la responsabilité du détournement des états de mobilisation incombait à M. Gambetta et à personne autre. Le cas était grave, puisqu'il pouvait entraîner une sentence capitale, ici, d'ailleurs, eût été vraisemblablement commuée en sept ans de présidence de la République,—je vois Rossel à Satory, je n'y vois pas M. Gambetta;—mais plus l'affaire était périlleuse, plus il eût été magnanime de la prendre sur soi.

Les états de mobilisation, en cas de guerre, renferment, on le sait, l'effectif des forces à envoyer dans tel ou tel endroit déterminé. De sorte que, si l'ennemi sait que trente-cinq mille hommes ont été désignés pour défendre un point quelconque de la frontière, il n'a qu'à en faire avancer soixante-dix mille pour être sûr de se trouver deux contre un. On comprend toute l'importance de ces secrets militaires, contre la divulgation desquels toutes les précautions avaient jusqu'ici été minutieusement prises. Le ministre de la guerre seul et son chef d'état-major sont au courant des états de mobilisation, et les autres officiers qui y collaborent ne sont eux-mêmes initiés qu'à la partie à laquelle ils travaillent.

M. Gambetta, qui n'est rien dans le pays et n'a de situation que vis-à-vis de la chambre, qui l'a élu président pour cette année et le blackboulera peut-être l'année prochaine; M. Gambetta, qui n'a pour mettre le nez dans ces profondeurs pas plus de qualité que vous et moi; M. Gambetta, député de Belleville et fils de commerçant retiré, a jugé à propos de voir ce que personne jusqu'ici n'a vu, et son désir est devenu un commandement de Dieu pour le ministre de la guerre! Mais comme ni M. Gambetta, ni le ministre n'ignoraient que cette indiscrétion était un abus, presque un crime, on a jugé à propos de la mettre sur le dos d'un officier qui, sans révélations du *Petit Parisien*, pouvait y laisser non-seulement son avenir de soldat, mais son honorabilité de citoyen.

Et dans quel but, pour quel résultat, je le demande, le gouvernement a-t-il violé tous les règlements de l'armée? Que M. Gambetta sache où sera, en cas de guerre, placé le septième corps, voilà qui nous fera une belle jambe! Mais après avoir joué au marin, à Cherbourg, il éprouvait le besoin de jouer au général, à Paris. Au risque de réveiller, comme après son discours aux commis-voyageurs, toutes les susceptibilités de l'Allemagne, il s'est dit :

On saura que j'ai demandé pour les étudier les états de mobilisation, et le peuple, qui a une faiblesse pour tous les grands tacticiens, ne me comprendra plus autrement que penché sur une carte stratégique, et m'écriant, en montrant du doigt un monticule quelconque :

"C'est là qu'est Toulon!"

M. Jung est probablement fort ennuyé de tout le bruit qui s'est fait autour de l'enlèvement momentané des papiers du ministère de la guerre. M. Gambetta, lui, en est ravi. On le connaissait comme avocat, comme chef de l'opportunisme, comme président de l'Assemblée nationale, comme amiral de la flotte et comme ami des représentants de commerce. On le connaîtra maintenant comme mobilisateur. Il n'en demandait pas davantage.

Le *Constitutionnel* dit que M. Gambetta est par destination l'alpha et l'omega du système de gouvernement actuel :

M. Gambetta compromet la France par ses turbulentes paroles et par ses journaux intempérents. Il y a plus que ça : il déprime, abaisse, appauvrit le prestige des pouvoirs officiels, qu'il le veuille ou ne le veuille pas.

Les ministres semblent être ses huissiers; la chambre semble être son humble servante. Il est impossible qu'une situation pareille ne tourne mal. Elle est absurde; et de surcroit, elle est horriblement anti-démocratique.

Qu'est-ce que peut bien être une démocratie, où un seul homme tient une place à ce point encombrante et absorbante?

Nous garantirions que M. Gambetta a la conscience de ce danger et fait ce inconvénients qui peuvent être de portée.

Les événements l'ont fait ce qu'il est, plus peut-être que sa volonté et ses préméditations ambitieuses.

En somme, M. Gambetta est autorisé à nous dire : "Est-ce ma faute? Que cette situation prépondérante, dont vous me faites un crime, d'autres la prennent ou la partagent! Où sont-ils, ces autres?"

Le *Moniteur* trouve abusive l'ingérence de M. Gambetta tant dans nos affaires intérieures qu'extérieures :

"Que dorénavant, dit ce journal, les règles parlementaires et quelles garanties nous offre en particulier le régime républicain, si un personnage, par cela seul qu'il a eu lui l'étoffe et l'audace d'un dictateur, est en possession de se conduire chez nous comme le Grand Turc se conduit chez lui, sans avoir à répondre à personne de ses actes? Car enfin, nous le demandons, si l'enquête réclamée par le *Petit Parisien* aboutissait à démontrer que M. Gambetta a été coupable de légèreté et d'imprudence, dans une affaire qui touche de si près à la sécurité nationale, quelle serait notre sanction contre lui?

"Si M. Gambetta était ministre, on lui donnerait un successeur. Mais il trouve son compte à gouverner ainsi pardessus la tête des ministres, et en échappant à toute espèce de responsabilité. Ce n'est un secret pour personne que, de même qu'il s'immisce dans les affaires militaires, il s'ingère aussi dans la direction des affaires étrangères. L'influence qu'il exerce sous ce rapport est si connue, que la première visite des hommes politiques ou même des souverains étrangers qui viennent à Paris est pour M. Gambetta, et non pour M. Grévy.

"Il ne manque pas non plus, à l'étranger, d'hommes habiles qui cherchent à tirer parti, au profit de leur pays, du goût que M. Gambetta manifeste pour la politique extérieure. C'est ainsi que les Grecs ont réussi à l'intéresser à leur cause, tout comme, à une autre époque, les Italiens avaient réussi à intéresser Napoléon III à la leur. Nous avons noté ici même les appréhensions suscitées par la mission Thornasinis, dans laquelle les imaginations justement alarmées voyaient déjà l'embryon ou le noyau d'un corps expéditionnaire futur. Enfin, dans ce moment même, on n'est pas sans inquiétude au sujet de la démonstration navale à laquelle le pavillon français vient d'être associé, contre le vœu général du pays, on peut l'affirmer sans crainte.

"Jusqu'où le philhellénisme de M. Gambetta nous a-t-il engagés? Ici encore nous manquons de sanction à l'égard du président de la chambre, car nous n'avons pas la renonciation de l'interpeller.

"Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, on se heurte à M. Gambetta. C'est lui, toujours lui! Nous sommes de fait sous sa dictature. Nous ne sommes plus seuls heureusement à nous en apercevoir, et c'est avec une satisfaction véritable que nous avons vu le *Petit Parisien* se faire, en un langage qui nous ne désavouerions pas, l'interprète des sentiments que nous avons nous mêmes si souvent exprimés et qui sont la conclusion naturelle de ce que l'on vient de lire :

"Nous ne voulons pas de dictature occulte ou apparente. Nous voulons que les responsabilités restent distinctes, et qu'une ingérence toute puissante bien qu'irresponsable ne vienne pas à tout moment jeter le trouble dans les affaires et dans les esprits, en déplaçant l'axe du gouvernement. Nous voulons que la lumière se fasse, éclatante comme celle du soleil, quand il se produit des scandales tels que celui dont nous venons de parler."

PARIS.

A lire l'article suivant du *Courrier du Soir*, on dirait que la capitale du monde civilisé n'est pas mieux gouvernée que la ville de la Nlle-Orléans :

Les pétitions continuent dans presque tous les quartiers de Paris, signalant les mauvaises odeurs et leurs causes les plus apparentes. La population s'est mise tard à cette besogne qui l'intéresse si directement. Il a fallu que son initiative fût stimulée et provoquée par la presse qui, dans cette question comme dans toutes les autres, a rempli ses devoirs envers le public.

Maintenant que le branle est donné, les renseignements les plus précis sont, de tous côtés, fournis aux journaux.

Un habitant de la rue de Trévise se plaint au "XIX Siècle" qu'une voiture de vidange a été vidée, pendant une des dernières nuits, dans l'égoût qui est au coin de la rue Bleue. Un autre écrit au "National" pour signaler les mêmes faits dans la rue du faubourg Saint-Antoine.

Nous recevons chaque jour des communications verbales ou écrites au sujet des infections matérielles et morales dont Paris est affligé. Jamais, croyons-nous, pareil zèle ne s'est manifesté pour faire parvenir à l'administration compétente ou qui devrait l'être les abus, désordres, vices de toute espèce que chacun peut constater. C'est une enquête ouverte depuis plusieurs mois; et chaque citoyen y apportera son document.

La police et l'administration ne peuvent donc se plaindre de n'être pas secondées par le public. Si Paris souffre des mauvaises odeurs, de la prostitution, et si, dans certains quartiers, la sûreté publique est compromise par des bandes de vauriens et de souteneurs de filles qui attaquent les gardiens de la paix comme cela vient d'arriver sur le boulevard Richard-Lenoir, ce n'est vraiment pas la faute de la population ni des journaux.

Pour débarrasser Paris des émanations pestilentielles nous avons le regret de constater que rien n'a été fait encore. Le Conseil d'hygiène s'est réuni, et s'est contenté de délibérer sur les causes du mal. On s'est entendu pour déclarer qu'elles étaient multiples, et constataient à la fois dans les égoûts, les mauvais systèmes de vidanges, et les dépotoirs entourant Paris.

Quant aux remèdes aucun n'a été indiqué. Il y en aurait un pourtant très-naturel : ce serait d'imiter certaines villes du Midi, où l'eau, pendant l'été, circule nuit et jour dans le ruisseaux des rues et des avenues.

Pour ce qui est de la prostitution et des attaques nocturnes dont sont victimes les passants et les malheureux agents de la paix, la responsabilité en revient tout entière à la préfecture de police, vide en ce moment de ses hauts fonctionnaires.

M. le chef de la sûreté est en villégiature comme M. Andrieux, et c'est un employé subalterne qui dirige tout.

Si, du moins M. Andrieux avait le bon esprit de télégraphier sa démission!

Cela éviterait au ministère le désagrément de se voir contraint à la lui demander, dès que le conseil municipal se réunira.

Mais, au fait, pourquoi le conseil, en présence de cet abandon des fonctionnaires, ne se réunit-il pas d'urgence, et ne prend-il résolument l'administration de la ville?

Le même journal dit à propos de l'expédition navale contre les Turcs :

C'était inévitable. Gambetta l'avait décidé. Nous allons faire une démonstration navale contre les Turcs en faveur des Grecs et des Monténégrins. Nos trois vaisseaux cuirassés le "Suffren, le Friedland et l'Hirondelle," vont s'avancer à la queue sous les ordres d'un amiral anglais et le drapeau tricolore saluera respectueusement le drapeau britannique. Toute l'Europe en sera témoin. Il nous manquait cette gloire. C'est de ce prix que nous payons l'honneur que le roi de Grèce et le prince de Galles ont fait à leur compère Gambetta en déjeunant avec lui.

—D'après une statistique très intéressante, publiée par le *Temps*, sur l'Algérie, il y a, dans cette "grande province méridionale française,"—pour citer le mot d'Enfantin,—155,727 français. Ce chiffre emprunté à la *Démographie figurée de l'Algérie*, par M. le docteur Ricoux, date de 1876.

Depuis quatre ans, il s'est peut-être modifié. Donc, un peu plus de 155,000 Français, 33,000 israélites français, 92,000 Espagnols environ, 25,000 Italiens, peu d'Allemands, —5,000, — des Maltais, au nombre de 14,220, etc., etc. Il paraît que les Français épousent volontiers des Espagnoles, les Françaises n'épousent guère que des Français. Les Algériens, eux, ne s'allient pas aux Européens. L'Européen est toujours l'étranger, l'infidèle, le roumi.

Nos compatriotes épousent proportionnellement peu d'Italiennes. Les petits pieds et les grands yeux des Andalouses mettent au contraire le feu aux poudres. Italiens, Maltais, Allemands, Français, tous raffolent des Espagnoles. Ce sont elles qu'on épouse le plus. Si l'amour s'en mêle, notre colonie verra bientôt naître une race étrange, singulièrement croisée et, comme dit encore la revue scientifique où je puise ces détails, on ne sait trop quel sera l'esprit, le tempérament définitif de ces espèces de *Français métis*.

PAR LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.

Au nombre des grands arrivages par cette route la chaussure tient presque le premier rang. L'Etoile Rouge seule est représentée pour d'immenses factures de souliers en tous genres.

Grand déballage lundi à l'établissement populaire du coin Canal et Baronne.

Bottes en chevreau, Bottes en maroquin, Fantaisies nouvelles, Bottes à la ée, Bottes claquées, Bottines claquées, Bottes pour bébés, Bottes à talons pour enfants, Bottes en peau pour fillettes, Bottes claquées pour fillettes, Chaussures diverses pour messieurs.

50 caisses BLACK CROOKS pour hommes, jeunes gens et enfants. 100 caisses Chaussures chevillées pour campagne.

Et Grands assortiments d'autres genres dont l'énumération serait trop longue. Une visite à LE TOILE ROUGE ne peut que profiter aux visiteurs.

La maison est ouverte le dimanche jusqu'à une heure.

Décédée, hier matin, à 9 heures et quart, à l'âge de 53 ans, ANAISE LEBRETON, veuve THOMAS SANTINI. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles LeBreton, Degrais Mme Evershade et Meynier, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures de la rue Morales, entre Français et Champs Elysées.

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa création, a toujours été le rendez-vous du fort personnel d'la bottes ordonnées. C'est dû à l'énergie et à l'on ensemble de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabrique de Chaussures du Sud,
33 et 35 rue du Canal.
29 sept—1m En face la Douane.

Association protectrice des maîtres boulangers de la Nouvelle-Orléans.—Tous les maîtres boulangers en général sont respectueusement invités par la susdite société à assister à une assemblée qui aura lieu JEUDI le 30 courant, à 8 heures du soir, au local de M. Zimmerman, No 51 de la rue Bienville.

La plus grande ponctualité est requise, des affaires importantes devront être discutées.

Par ordre du président.
O. M. RIOUX, Secrétaire. LAMBERT FRANTZ.

REMARQUE.

Notre but est d'établir un pain de qualité et un prix uniformes pour le pain de même que de créer et de maintenir l'amitié l'harmonie et l'unité parmi les propriétaires de boulangeries afin que notre commerce soit élevé à la place qui lui est due par droit et par justice.

Nous invitons donc tous à se joindre à notre association pour en assurer le succès.
29 sept—2t.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Casernes et Versailles.)

Assemblée générale trimestrielle est obligatoire de cette association, JEUDI, 30 octobre 1880, à 6 1/2 heures P. M. à la salle de la société.

Par ordre de
F. D. SEGHERS, Président.
E. A. PEYROUX, Secrétaire.
29sept—3t

Bureau du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1880.—A une assemblée spéciale du conseil de direction qui a eu lieu ce jour un dividende de deux pour cent a été déclaré payable des recettes des trois derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayant droit à partir de vendredi, 1er octobre.

WALTER V. CROUCH,
28sept—6t Secrétaire et trésorier

Quatorzième Anniversaire de la Société de Bienfaisance des Bouchers.

Nouvelle-Orléans 23 septembre 1880.

LES officiers et membres de cette association se réuniront le DIMANCHE, 3 octobre 1880, à 2 heures P. M., à leur local ordinaire, coin Poydras et Derbigny, pour assister en corps à la célébration du quatorzième anniversaire de la fondation de la société.

Tenue de rigueur—Vêtements noirs et gants blancs.

L'appel des membres se fera avant le départ.

Les articles (17 et 19) de la constitution seront mis en vigueur.

Par ordre du Président,
E. MOURET, Secrétaire.

N. B.—Les invités qui voudraient prendre part à la sortie, sont priés de se réunir au local de la société avec leurs rubans—badges et cartes.
25 sept—7f.

Gages. Gages. Gages.

Je prie respectueusement toutes les personnes qui me demandent intérêts arriérés sur des objets mis en gage par eux de venir les payer LUNDI, 4 octobre. Tous gages forfaits seront prorogés d'un mois.

P. S. La vente commencera LUNDI, 4 octobre, au coin des rues, Bourbon et Conti, par l'enchérisseur M. M. Spear & Escoffier.

26 sept—1f J. ANGLADE.

AGENTS WANTED for the Best Book to sell.
THE HISTORY of the BIBLE.
SUPERBLY STEEL ENGRAVING [22 x 28 in.] FREE to every Subscriber. Agents are making $25 to $100 per week. Send for Special Terms to [Established 1847.] Henry Bill Publishing Co., Norwich, Ct.
24sept—4f

M. JOSEPH RODRIGUEZ, propriétaire du "Little Exchange," encoignure St. Louis et Chartres N. O., annonce à ses amis de la campagne et au public en général qu'il vient de faire de nouveaux arrangements qui lui permettront de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Chambres commodes et bien garnies, LUNCH de 9 heures A. M. à 2 heures P. M., Salon d'hui, très à toute heure de la journée et de la nuit.

BARRE fournie des meilleures boissons.
28 sept—3t

On demande

DES FEMMES et des FILLES pour leur apprendre à faire des cigares et des paquets. S'adresser à la "Belle Créole," fabrique de cigares de S. HERNSHEIM & BRO, 67, 69 et 71 rue Tchoupitoulas. 26 sept—

Demande d'ouvriers.

DE bons ouvriers tourneurs, ajusteurs et monteurs, trouveront de l'emploi en s'adressant à l'Etat Ier de construction, No 75 rue Orléans.
28sept—2f

Collège Jefferson, paroisse St-Jacques—Tous les jours, de 10 heures du matin à midi, un des Pères Maristes